



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 13 septembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Séverine Graff et consorts  
« *Déplacements des infirmières scolaires : quels motifs et quelles conséquences ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte :*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité fasse tout son possible pour limiter les déplacements des infirmières au strict nécessaire et que le cas échéant, ils se fassent en concertation avec les personnes concernées et les directions d'établissement. »

et

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité se donne les moyens de comprendre les situations des infirmières déplacées en mai 2022 et l'impact de ces décisions sur leur santé et les prestations du service par un audit interne ou externe. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi treize septembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



La secrétaire adjointe :